

**Relevé de décisions**  
**Conseil de l'Inspé - Académie de Martinique**  
**Séance du mercredi 8 novembre 2023**

Le mercredi 8 novembre 2023, à 14 heures 30, les membres élus et nommés du conseil de l'Inspé de l'académie de Martinique, composante du pôle universitaire de Martinique au sein de l'université des Antilles, se sont réunis sur convocation de la présidente, madame Micheline Bilas.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

1. **Propos liminaires**
2. **Validation du procès-verbal du conseil du mercredi 4 octobre 2023**
3. **Points d'information**
  - 3.1. Suivi des décisions du conseil
  - 3.2. Point sur les conventions
4. **Fonctionnement**
  - 4.1. Règlement intérieur de l'institut
  - 4.2. Conditions des missions entrantes et sortantes
  - 4.3. Bilan du service technique de la rentrée 2023
5. **Formation et pédagogie**
  - 5.1. Cahiers des charges des stages
6. **Ressources humaines**
  - 6.1. Recrutement du PREC : calendrier et commission ad hoc
  - 6.2. Référentiel 2023-2024
7. **Questions diverses**

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres absents et représentés : 05

Nombre de membres absents non représentés : 01

Invité : 1

**✚ Validation du procès-verbal du conseil du mercredi 4 octobre 2023**

Aucune modification n'est sollicitée.

Décision du conseil de l'institut plénier :

➤ Vote : Procès-verbal du conseil du mercredi 31 mai 2023	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Votants	19
	Contre	0
	Pour	19
✓ Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote à main levée, le procès-verbal du conseil du mercredi 4 octobre 2023.		

**✚ Règlement intérieur de l'institut**

Le règlement intérieur date de 2015, l'établissement était alors une ESPÉ, école supérieure du professorat et de l'éducation.

La mise à jour du règlement intérieur prend en compte le cadre juridique du :

- Décret n°2013-782 du 28 août 2013 fixant les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils des écoles supérieures du professorat et de l'éducation ;

- Décret n°2019-920 du 30 août 2019 fixant les conditions de désignation des directeurs des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation ;
- Arrêté du 8 décembre 2022 portant renouvellement de l'accréditation de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de la Martinique au sein de l'université des Antilles ;
- Statuts de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Martinique, composante du pôle universitaire de Martinique, au sein de l'université des Antilles, approuvés par le conseil d'administration de l'établissement le 28 novembre 2019.

Décision du conseil de l'institut plénier :

➤ Vote : Règlement intérieur de l'institut	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Votants	19
	Contre	0
	Pour	19
✓ Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote à main levée, le règlement intérieur de l'institut.		

#### Conditions des missions entrantes et sortantes

Les deux notes présentées définissent le cadre général des missions entrantes et sortantes et précisent leurs conditions d'organisation (préparation de la mission, du service d'enseignement, prise en charge du logement, des déplacements, des repas, de la rémunération...).

Décision du conseil de l'institut plénier :

➤ Vote : Conditions des missions entrantes et sortantes	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Votants	19
	Contre	0
	Pour	19
Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote à main levée, les conditions des missions entrantes et sortantes.		

#### Formation et pédagogie - Cahiers des charges des stages

Chaque année, les cahiers des charges des stages dans les établissements de l'éducation nationale, pour les trois mentions de master, sont actualisés, en collaboration avec les services du rectorat.

Décision du conseil de l'institut plénier :

➤ Vote : Formation et pédagogie - cahiers des charges des stages 2023-2024 <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> degré</li> <li>• 2<sup>nd</sup> degré</li> <li>• Encadrement éducatif</li> </ul>	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Votants	19
	Contre	0
	Pour	19

- ✓ Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote à main levée, les cahiers des charges des stages modifiés des trois mentions de master MEEF.

**✚ Ressources humaines - recrutement du PREC : calendrier et commission ad hoc**

Le poste de professeur des écoles n°705 est vacant. Compte tenu des besoins de l'institut d'une part, et en l'absence de publication du poste par l'établissement lors de la campagne d'affectation d'enseignants du premier degré, d'autre part, il convient de procéder au recrutement d'un PREC pour la rentrée 2024 et de valider un calendrier des opérations ainsi que la composition d'une commission ad hoc chargée du recrutement d'un personnel enseignant titulaire du premier degré.

Décision du conseil de l'institut plénier :

➤ Vote Recrutement du PREC : calendrier et commission ad hoc	Ne prend pas part au vote	0
	Abstentions	2
	Votants	17
	Contre	0
	Pour	17
✓ Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote à main levée, le calendrier et la composition de la commission ad hoc pour le recrutement du PREC, emploi n°705.		

**✚ Référentiel 2023-2024**

Ce document détaille toutes les activités pédagogiques de l'Inspé relevant d'un référentiel, leur correspondance avec celui de l'établissement (HELICO) et, pour information, précise les besoins pour la composante.

Décision du conseil de l'institut plénier :

➤ Vote Référentiel 2023-2024	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Votants	19
	Contre	0
	Pour	19
✓ Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote à main levée, le référentiel de l'Inspé de l'académie de la Martinique 2023-2024.		

Fort-de-France, le mercredi 8 novembre 2023,

Le directeur de l'Inspé de l'académie de Martinique

Bertrand Troadec

